

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 577 relatif aux radiocommunications intéressant les services aéronautiques dans les territoires d'outre-mer (J.O.R.F. du 24 avril 1964 p. 3636; arrêté de promulgation n° 577 du 30 avril 1964).

n° 577

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
30 avril 1964

Numéro JO  
n° 5 du 01/07/1964

Date du numéro  
1 juillet 1964

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : — le décret n° 64-349 du 18 avril 1964 relatif aux radio-communications intéressant les services aéronautiques dans: les territoires d'outre-mer (J.O.R.F. du 24 avril 1964, p. 3636). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation Le Secrétaire général, Maurice LEVALLOIS.